



Jamais rappeler pour une audition libre

Par Seb02

Bonjour,

Je me permet de poster car j'ai une question qui me hante, voilà j'ai était appeler il y a 3 ans de cela pour une audition libre dans un autre département d'où je vis. Je me suis rendu à cette audition libre (120km en train) et arrivé au commissariat, la personne a l'accueil m'apprend que le policier qui devait m'auditionner n'est pas présent et m'invite à attendre qu'il me reconvoque.

1 mois passé sans nouvelle, je décide de rappeler le commissariat en question et la personne à l'accueil me dis que la personne charger de mon dossier n'est pas présent et me rappellera pour une nouvelle date d'audition.

3 ans on passer, je n'ai jamais etait rappeler, sachant qu'entre temps j'ai changer de numéro de téléphone mais je n'ai pas déménagé.

Qu'est ce que je risque ? Peuvent il me reprocher le faite que je n'ai jamais repris de nouvelle avec eux pour cette enquête ?

Merci beaucoup pour vos éventuelles réponse

Par Violet

Bonsoir Seb02

Lorsque vous demandez :

"Qu'est ce que je risque ? Peuvent il me reprocher le fait que je n'ai jamais repris de nouvelle avec eux pour cette enquête ?"

Dans la mesure où vous n'avez pas reçu de réponse à vos interrogations, vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite via un avocat.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Au cas où vous auriez des documents en votre possession, pas de souci : l'avocat les lira mais ne les conservera pas.